

**COMPTE RENDU  
COMITE SYNDICAL DU S.M.A.D.E.S.E.P.  
MERCREDI 07 FEVRIER à 17h00**

L'an deux mille sept, le 07 février à 17h00, le comité Syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. dûment convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Conseil Général des Hautes Alpes en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ALLARD-LATOURE, Président.

Séance du 07 février 2007

Date de convocation :  
Le 12 janvier 2007

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21  
En exercice : 21

Suffrages exprimés :

Secrétaire de séance :  
Monsieur Joël MEYNET

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
Monsieur Christophe PIANA

Étaient Présents : M. Bernard ALLARD-LATOURE (Président du S.M.A.D.E.S.E.P.), Mme Chantal EYMEOD (Vice Présidente du S.M.A.D.E.S.E.P.), M. Christian SEARD (Vice Président du S.M.A.D.E.S.E.P.), M. Pierre TEISSIER (vice Président du S.M.A.D.E.S.E.P.) ; M. Joël MEYNET (secrétaire du S.M.A.D.E.S.E.P.), M. Richard SIRI (conseiller syndical), M. Victor BERENGUEL (conseiller syndical), M. Jean Michel ARNAUD (conseiller syndical), M. Marcel CANNAT (conseiller syndical), M. JEAN Claude CATALA (conseiller syndical), M. Jean Marc PASSERON (conseiller Syndical), Mme Claudette BOUEZ (conseiller Syndical), M. Marc ZANETTO (conseiller syndical), Monsieur Jean BERNARD (conseiller Syndical), M DOU (conseiller syndical suppléant le maire du Sauze du lac), Mme Valérie ROSSI (conseiller syndical)

Étaient représentés : M. André IZOARD par son suppléant M. Joël ASTIER,

Étaient invités : M. Gérard ASTIER (maire du Sauze du lac ), M. Philippe WEYNACHTER (Trésorier d'Embrun-Savines), Mme Virginie BOURDIN (Directrice de Pays SUD), M. Roger MASSE (Président de Pays SUD), M. ZURBACH (E.D.F. production Méditerranée), M. MAGALLON (Président de l'association Serre-Ponçon côte 780), M. HERCMAN (Vice Président du Comité Départemental de Voile des Hautes-Alpes), M. CATELAIN (Président du Syndicat des Professionnels et des Prestataire de Serre-Ponçon), M. Marc DIDIER (Président du Comité Départemental de Voile des Hautes-Alpes). M. CAPELLA (CCI de Hautes-Alpes).

Étaient excusés : M. Joël BONNAFOUX (Trésorier du S.M.A.D.E.S.E.P.), M. Alain BAYROU, M. Jean Marie BERNARD, M. Bernard JAUSSAUD, Mlle ABASSI (Chef du Service Tourisme du CG 04), M. Jean Claude MICHEL (Conseiller Général du Canton du Lauzet Ubaye), M. MONOT (conseiller syndical, suppléant de Mme EYMEOD)

*Monsieur le Président, Bernard ALLARD-LATOURE, ouvre la séance à 17h10 en saluant la présence de Messieurs MASSE, Président du Pays SUD et de la Communauté de Communes de La Bréole, ASTIER, nouveau Maire du Sauze et probable futur Administrateur du S.M.A.D.E.S.E.P., WEYNACHTER, Trésorier du Syndicat Mixte. Monsieur Joël MEYNET est tout d'abord désigné par l'assemblée Secrétaire de séance.*

*Avant de se consacrer aux projets délibératifs, le compte rendu du précédent Comité Syndical du 27 septembre 2006 est approuvé à l'unanimité du Comité Syndical, avec une remarque de Monsieur TEISSIER qui indique avoir proposé lors de cette dernière réunion une aide de la Commune de Savines-le-Lac pour le nettoyage des rives sur le seul territoire de celle-ci.*

## **I. PROJETS DELIBERATIFS**

### CREATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR :

Plusieurs articles sont discutés et en particulier l'article 26-2 relatif au mode de calcul des participations financières des EPCI adhérentes. Il est nécessaire de définir la nature et les critères qui distinguent les opérations d'intérêt général des opérations d'intérêt individuel. Madame EYMEUD exprime son inquiétude quant à l'éventuel chevauchement de ce Règlement Intérieur sur les Statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. qui avaient fait l'objet de nombreuses discussions en 2002. Par ailleurs, l'importance de ces dispositions devrait justifier qu'elles puissent figurer dans ces mêmes statuts. A ce titre, Monsieur TEISSIER le jugerait utile, notamment au niveau du mode de calcul de l'autofinancement résiduel des opérations d'intérêt individuel, le Directeur du S.M.A.D.E.S.E.P. ayant préalablement précisé que les statuts actuels ne fixaient précisément que la participation du Conseil Général.

Monsieur Jean-Michel ARNAUD indique qu'un Règlement Intérieur devrait être discuté dans le cadre d'un groupe de travail qui devra déboucher lors du prochain Comité Syndical, soit sur la création d'un Règlement, soit sur une modification statutaire à envisager. Monsieur Christian SEARD s'inquiète sur le formalisme important de ce projet qui pourrait, en fonction de la manière de l'appliquer, être excessivement contraignant.

Monsieur PIANA précise que le contenu de ce projet de Règlement, décliné d'un Règlement « type », se limite pour l'essentiel à reprendre et souvent à simplifier les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales : son existence devrait permettre au contraire de se prémunir contre d'éventuels abus dans la gestion administrative de la structure. Ce projet de Règlement, dont le principe avait été acté lors du précédent Comité Syndical, aurait notamment permis d'apporter des éléments nécessaires à l'élaboration budgétaire 2007 qui devra être formalisée avant la fin mars. L'examen de cette proposition par un groupe de travail devra donc respecter ces échéances et livrer ainsi des clés indispensables au vote du BP 2007.

Au final, il est proposé de rediscuter de ce projet en groupe de travail.

*La délibération est retirée*

### DELIBERATIONS SUR LA CREATION DE TROIS COMMISSIONS EXTRA-SYNDICALES :

Monsieur ALLARD-LATOURE expose l'intérêt de ces commissions qui, ouvertes aux structures partenaires et aux socioprofessionnels du lac, pourraient constituer une force de propositions débattues ensuite en Comité Syndical.

Pour Madame EYMEUD, ces commissions paraissent trop lourdes et risquent d'engendrer une inertie administrative supplémentaire, sans réactivité réelle.

Monsieur MEYNET indique que l'ouverture faite au travers de ces commissions, aux socioprofessionnels du lac, permettrait de référencer les partenaires du S.M.A.D.E.S.E.P. et d'apporter des compétences techniques et sans doute des orientations nouvelles aux décisions futures.

Pour Monsieur TEISSIER, il faut que le S.M.A.D.E.S.E.P. prenne en compte les besoins des Communes et les concrétise après discussion en comité syndical : ces commissions ne sont donc pas nécessaires, alors que le Comité Syndical dispose d'un Bureau très facilement mobilisable.

Monsieur BERENGUEL souhaite que l'on ne perde pas de vue la mission première du S.M.A.D.E.S.E.P. qui est l'entretien des berges de la côte 780 à 784 : il faut fournir aux touristes un lac de qualité ; il faut simplifier la structure et non pas créer des commissions débordant parfois sur des missions afférentes à d'autres organismes déjà existants.

Monsieur SEARD indique que la mise en relation avec des partenaires compétents ne peut qu'être bénéfique pour le S.M.A.D.E.S.E.P., même si la stratégie visant à réunir des commissions peut sembler lourde à animer.

Dans ce cadre, Messieurs DOU et TEISSIER abordent l'incompréhension générée par le courrier adressé au comité de promotion de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, la promotion doit se faire au travers du seul Comité de Promotion de Serre-Ponçon et le S.M.A.D.E.S.E.P. doit uniquement communiquer sur ses propres actions (sentiers, cartes d'appel...). Cet avis est partagé par Chantal EYMEUD et Victor BERENGUEL.

Monsieur CAPPELLA indique que le Comité Syndical doit en fonction des besoins prendre l'attache de divers experts : l'ouverture proposée par le Président est en ce sens très constructive.

Monsieur ALLARD-LATOURE exprime son regret de voir la mise en place de ces commissions reportée car elles émanaient d'une proposition actée lors du précédent Comité Syndical : la position d'une partie des Administrateurs du S.M.A.D.E.S.E.P. constitue donc un retour en arrière qui ralentit le suivi et l'élaboration de dossiers fondamentaux pour le devenir du lac. Concernant l'émoi du Comité de Promotion de Serre-Ponçon, Monsieur PIANA désire replacer l'initiative de ce courrier dans son contexte : lors de sa prise de fonction, il a souhaité rencontrer la Directrice de cette structure, lui exposant sa volonté de travail en partenariat étroit. Ceci a amené les deux Directeurs à évoquer les possibilités d'un concours du S.M.A.D.E.S.E.P. au service des acteurs qui assurent la mission promotionnelle : il ne s'agissait donc en aucun cas de se substituer au Comité de Promotion, mais bien de voir dans quelles conditions l'objectif d'information et de promotion du lac dans son ensemble pouvait être mieux assuré et comment le S.M.A.D.E.S.E.P. pouvait éventuellement y contribuer. D'un commun accord il avait été ainsi acté qu'un courrier serait adressé au Président du Comité de Promotion pour lui proposer le possible concours du S.M.A.D.E.S.E.P. Devant l'émoi finalement suscité par cette initiative sans doute mal comprise, Bernard ALLARD-LATOURE précise en outre qu'il a proposé au Président du Comité de Promotion de se rencontrer au plus tôt, ce qui a été volontiers accepté par Monsieur LELONG.

*Les trois délibérations relatives à la constitution des commissions extra-syndicales sont retirées*

PARTENARIATS LIES AUX 10 ANS DU S.M.A.D.E.S.E.P. :

- **Eclairage du pont de Savines-le-Lac :**  
Messieurs SEARD et TEISSIER proposent de s'associer sur ce dossier. Le problème reste la maîtrise d'ouvrage car le projet concerne l'ouvrage d'une route nationale dont la gestion n'a pas été confiée au Conseil Général. Monsieur SEARD informe l'assemblée que le Département va toutefois conduire une étude en collaboration avec E.D.F. et apportera quelques éléments au prochain Comité Syndical.  
Monsieur SIRI souhaite que l'on communique astucieusement sur cet éclairage en conférant au projet toute la dimension environnementale » qu'il mérite (cellules photovoltaïques, éclairage limité à la période estivale et sur des plages horaires de 22h00 à 01h00...).
- Monsieur BERENGUEL considère intéressant d'associer à ce projet en tant que partenaires financeurs potentiels, la C.C.I. et la Fédération d'Electrification des Hautes-Alpes.
- **Manifestions «Voile d'en haut»:**  
La participation technique du S.M.A.D.E.S.E.P. paraît justifiée au regard de l'importance que tend à prendre, selon le témoignage de Monsieur MASSE, cette manifestation liée une forte valorisation patrimoniale.
- **Manche de la Coupe de France de Kite Surf du 15 au 17 juin 2007:**  
Pierre TEISSIER expose que l'Office de Tourisme, qui organise cet événement sportif d'envergure nationale, aura besoin des contributions les plus larges et notamment de la participation technique du S.M.A.D.E.S.E.P.
- **Coupe du National Optimist.**  
Un diaporama présenté par Marc DIDIER, Président du Comité Départemental de Voile 05 organisateur de cette manifestation, permet aux élus de prendre connaissance de l'importance de cette manifestation, associant sur plusieurs près de 500 bateaux sur la retenue fin août 2007. Monsieur SEARD indique que le Département a souhaité participer à ce projet d'autant plus favorablement qu'il a lieu après la période d'affluence estivale (14/07 - 15/08). Monsieur ZURBACH (E.D.F.) annonce qu'E.D.F. financera cette opération à hauteur de 5.000,00 € au travers du S.M.A.D.E.S.E.P. Le Syndicat Mixte mobilisera ainsi des moyens techniques et financiers (par E.D.F.) pour soutenir le National Optimist qui correspond, en termes d'image et de développement économique, aux missions que les élus souhaitent mettre en avant à l'occasion des dix ans de la structure.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

CONVENTION DE PRET DE LA MINI-PELLE :

Face à des demandes possibles et à l'intérêt de valoriser les matériels du Syndicat Mixte, il est apparu nécessaire de clarifier par convention les conditions de prêt de la mini-pelle aux collectivités et partenaires du S.M.A.D.E.S.E.P.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**II. DOSSIERS « PERSONNEL »**

SERVICE MEDICOM:

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

REGIME INDEMNITAIRE complément de la délibération n°2006-31 du 06/12/2006:

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Directeur commente un diaporama présentant une analyse budgétaire de l'exercice passé ainsi que les éléments d'informations susceptibles de concourir à l'élaboration du B.P. 2007. Ces propos, qui constituent une synthèse rapide des documents adressés à chaque administrateur, doivent permettre d'alimenter le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur BERENGUEL demande ce que peut être un « Contrat de Lac », proposé au titre du futur contrat de Pays, et quelles en seraient ces orientations. Monsieur PIANA indique que la commission qui a été reportée en début de séance devait préciser les conditions de mise en application de ce projet, avancé dans le cadre de l'étude stratégique remise fin septembre 2006. Globalement, un contrat de lac permet d'arrêter avec les partenaires financeurs de ce dernier (Agence de l'eau, Etat, Région, Département, Europe) des programmes d'actions et de garantir en conséquence leur financement respectif : il vise donc l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques en pouvant largement contribuer au développement qualitatif des prestations et aménagements autour du lac.

Madame EYMEOUD souhaite remercier le S.M.A.D.E.S.E.P. pour les travaux engagés dans le cadre de la lutte contre les vents de sable. Pour l'exhaussement en queue de retenue, l'accord des financeurs étant acquis, il lui semble nécessaire d'inscrire ces travaux au BP 2007 sous réserve des conclusions de l'expertise sollicitée sur le projet SOGREAH.

Monsieur ALLARD-LATOUR exprime ses regrets quant au retard pris dans l'expertise compte tenu des difficultés rencontrées pour communiquer au cabinet ETRM les informations qui, propriétés d'E.D.F., demeurent indispensables à la réalisation de cette étude. Malgré un engagement officieux du bureau d'études pour un délai de réalisation de 2 mois à compter de la remise des données sollicitées, il rappelle que ce délai est toutefois contractuellement de 4 mois, ce qui pourrait renvoyer la réception de cette expertise après le mois de mars, pendant lequel nous devons procéder au vote du budget. Il considère toutefois comme nécessaire d'inscrire au B.P. 2007, au moins à titre conservatoire, cette opération qui bénéficie d'un plan de financement complet exception faite des subventions de l'Etat promises sous réserve des conclusions de l'expertise.

Madame EYMEOUD expose en outre la nécessité de l'aménagement d'une aire d'atterrissage pour la pratique de vol libre autour d'Embrun. Un secteur situé en bout de digue du plan d'eau pourrait selon les pratiquants être aménagé en ce sens : il s'agirait de procéder à un remblaiement de 2.500 m<sup>3</sup> pour constituer une plate-forme d'atterrissage.

Des éléments communiqués en séance, le Directeur remarque que le terrain qui pourrait être remblayé se situe sur le secteur objet du projet de chenal envisagé dans le cadre des travaux « exhaussement ». C'est en outre un terrain issu du Domaine Public Fluvial concédé qui nécessitera avant tout aménagement une approbation du S.M.A.D.E.S.E.P. et d'E.D.F. En outre, Monsieur

Compte rendu du comité syndical du 07/02/2007 Page4/7

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

SEARD s'inquiète des retombées juridiques potentielles pour la puissance publique aménageuse de ce type d'équipements : en cas d'accident possible pour ce sport à risque, nul ne doute que la responsabilité civile de la collectivité serait largement engagée. Dans ce cadre, Christian SEARD ne connaît pas de prestataires privés qui auraient par le passé sollicité la mise à disposition d'un terrain aménagé.

Chantal EYMEOD en convient mais considère important de pouvoir apporter des réponses à cette problématique, susceptible de pénaliser une activité économique non négligeable pour l'Embrunais. A ce titre, elle sollicite l'organisation d'une réunion associant tous les partenaires de ce sujet (E.D.F., S.M.A.D.E.S.E.P., Communauté de Communes, Conseil Général, professionnels...) afin d'évaluer plus précisément les possibilités de mise en œuvre de ce projet.

Pierre TEISSIER s'étonne pour sa part du contenu de ce projet qui mobiliserait des moyens publics à des fins strictement privées, largement déconnectées des aménagements nautiques que le S.M.A.D.E.S.E.P. a mission de réaliser.

Christian SEARD et Bernard ALLARD-LATOUR considèrent en conclusion de ce sujet qu'une rencontre avec les socioprofessionnels concernés demeure souhaitable, en prenant soin de ne pas occulter les différentes remarques qui auront pu être établies aujourd'hui.

Monsieur MASSE exprime sa crainte de voir le projet de création d'un SIG au S.M.A.D.E.S.E.P. faire doublon avec celui actuellement développé par le Pays SUD. En outre, il indique que les fiches projets sont en discussion au niveau du conseil de développement du Pays SUD qui déterminera les opérations qui seront retenues au titre du contrat de Pays. Enfin, le coût des travaux pour la mise en place du sentier du tour du lac semble très élevé. Monsieur PIANA indique que le coût des travaux est directement issu des conclusions de l'étude du Schéma d'aménagement des berges du lac de Serre-Ponçon. Ce projet, comme les huit autres adressés en fin d'été 2006 au Pays SUD, constitue d'ailleurs les opérations déterminées comme fédératrices des propositions de l'étude. Pour ce qui concerne la mise en place éventuelle d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.), il s'agit très concrètement de répondre aux besoins d'outil de gestion qu'imposent les missions du S.M.A.D.E.S.E.P. : en ce sens, le SIG réclamé doit être un outil « métier », répondant aux objectifs très spécifiques du Syndicat Mixte (positions des balisages nautiques en fonction de la cote du lac, repérage précis des concessions du Domaine Public Fluvial concédé, cartographie des équipements et aménagements touristiques...). Pour autant, comme réclamé par Monsieur SEARD, il demeure essentiel de bâtir cet outil en étroite concertation avec les structures partenaires du S.M.A.D.E.S.E.P., et notamment avec le Pays, association permettant de mutualiser des moyens à l'échelle d'un territoire couvrant les deux tiers du périmètre d'intervention actuel du Syndicat Mixte.

Pour Monsieur TEISSIER, la mise en place d'un SIG semble difficile mais indispensable puisque les terrains en dessous de la côte 784 ne sont aujourd'hui pas cadastrés (voir E.D.F.). Par ailleurs, il souhaite que la durée de concession aux prestataires soit allongée et qu'avant la mise en place d'études éventuelles, les Communes soient systématiquement consultées : ces dernières ont en effet déjà étudié les possibilités de réalisation de nombreux projets et il serait dommage de financer à nouveau des études existantes. Ceci a notamment été le cas pour le projet de sentier du tour du lac très largement établi il y a déjà de nombreuses années par l'O.N.F...

Le projet du Comité Départemental de Voile d'un centre de formation ouvert 11 mois sur 12 pourrait enfin être envisagé sur la Commune de Savines-le-Lac, au sein des locaux de l'Auberge de Jeunesse. A ce titre, une réunion devrait être organisée avec les bases nautiques, sans lancer préalablement de nouvelles études supplémentaires.

Monsieur ALLARD-LATOUR indique qu'il souhaite voir les orientations budgétaires s'établir sur des travaux concrets de développement des sites et non sur des études. Dans ce cadre, aucune étude particulière n'a été avancée dans le cadre des éléments remis au titre du Débat d'Orientation Budgétaire. Pour ce qui concerne les conventions de subrogations, il confirme à l'assemblée, suite aux orientations du dernier Comité Syndical, que des discussions sont actuellement engagées pour modifier les conditions d'octroi de ces conventions et allonger leur durée d'application. A ce titre,

faute de mise en place des commissions proposées en début de séance, il s'inquiète des questions qui, devant être initialement travaillées par ces commissions, seront donc laissées sans réponse. Pour autant, ces dernières constituent des éléments indispensables à la construction du budget 2007. Conformément aux propositions qui lui sont faites, il acte que le Bureau devra se réunir pour répondre à ces questions ou organiser au moins la méthodologie qui permettra d'y répondre. Il remercie par ailleurs Messieurs TEISSIER et BERRENGUEL d'avoir accepté de n'implanter pour l'heure qu'un seul sanitaire sur la Commune de Savines-le-Lac, en permettant de fait au S.M.A.D.E.S.E.P. d'accéder à la demande de Charges d'implanter de toute urgence des toilettes (dans le cadre de la seconde tranche de travaux « sanitaires ») sur le site de la Baie Saint-Michel. Il précise que l'Etat pourrait accepter de répondre favorablement au dossier de demande de subvention déposé l'année dernière pour l'aménagement de la plage des Pommiers, ce qui permettrait de boucler début 2007 le plan de financement de cette opération.

Jean CAPPELLA indique qu'il demeure nécessaire de travailler à la révision des conditions d'octroi des conventions de subrogation, en associant étroitement les socioprofessionnels. A ce titre, les commissions proposées en début de séance auraient pu être une solution pertinente : les professionnels du tour du lac souhaitent en effet être associés non seulement aux conventions qui les concernent directement, mais de manière plus générale, aux projets de développement mis en place sur le lac et auxquels ils participent logiquement de par leur activité.

Monsieur ALLARD LATOUR indique qu'une réunion de bureau peut associer les socioprofessionnels.

Monsieur PASSERON considère en effet que la présence des socioprofessionnels demeure indispensable à la construction de projets de développement ancrés aux réalités de terrain. Il s'interroge sur la prudence affichée par le S.M.A.D.E.S.E.P. au niveau d'un éventuel projet d'aménagement (accueil de camping-cars) sur le site exceptionnel que constituent les « eaux douces » à Crots. Madame BOUEZ indique que les contraintes du PPR sont importantes, les terrains du Domaine Public Fluvial concédé étant en outre réputés comme inondables. La Préfecture des Hautes-Alpes essaie donc de trouver des solutions pour modifier les interdictions qui bloquent tout projet à ce jour. Madame le Maire de Crots ajoute que le camping du CNA présent sur le site est aujourd'hui implicitement interdit compte tenu des dernières informations qui lui ont été communiquées. Dans ce cadre, c'est bien à sa demande que le S.M.A.D.E.S.E.P. a affiché pour l'heure la seule construction d'un projet d'aménagement possible au regard des contraintes règlementaires qui pèsent sur le secteur.

Madame EYMEOD considère que la prise de responsabilité et la crainte face aux risques que pourrait engendrer certains aménagements (aire d'accueil de vol libre entre autres) ne doit pas être un frein au développement touristique.

Monsieur SEARD ajoute toutefois que certains sports comme le vol libre, où la notion de liberté est majeure, peuvent perdre de leur intérêt si on instaure certaines réglementations ou si l'on procède à des aménagements qui encadrent leur pratique.

Monsieur BERENGUEL souhaite préciser les raisons pour lesquelles l'Etablissement Public qu'il préside n'a pas souhaité payer les titres de recettes présentés par le S.M.A.D.E.S.E.P. en 2002. Ces créances auraient en effet atteint près de 30% du budget de la Communauté de Communes ce qui aurait mis la collectivité dans une situation financière impossible. Dès lors, un recours a été adressé au Tribunal Administratif de Marseille et aboutit à des conclusions favorables pour la Communauté de Communes du Savinois. Pour autant, afin de ne pas trop pénaliser le fonctionnement du Syndicat Mixte et par solidarité avec les autres intercommunalités adhérentes, il propose que la somme à verser soit prise en charge à hauteur de 66% par le Conseil Général des Hautes-Alpes et de 34 % (soit 12 000.00 € payés sur trois ans) par la Communauté de Communes du Savinois. Cette proposition demeure toutefois conditionnée à l'accord préalable du conseil communautaire du Savinois et du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Joël MEYNET constate qu'une grande partie du débat de ce jour s'est très souvent heurtée à différentes questions relatives aux choix prioritaires d'aménagement, aux partenariats public/privé éventuels, et plus globalement, au processus de construction de la décision politique qui appartient

Compte rendu du comité syndical du 07/02/2007 Page6/7

Membres Adhérents :  
Conseil Général des Hautes-Alpes,  
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,  
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Charges.

au seul Comité Syndical. Ceci confirme donc bien l'intérêt de mettre en place au sein du S.M.A.D.E.S.E.P. des outils méthodologiques qui permettent aux élus d'apporter des réponses à ces sujets essentiels, jamais véritablement traités jusqu'à présent. Les commissions proposées en début de séance constituaient sans doute le moyen de répondre à cet objectif premier. Quelles que soient leur forme, elles paraissent par exemple indispensables à la construction d'un cahier des charges encadrant l'octroi des concessions du Domaine Public Fluvial concédé.

#### **IV. POINT INFORMATION**

A une question soulevée par Christian SEARD, Monsieur ZURBACH (E.D.F.) indique que les réserves de neige semblent être identiques à celle de l'hiver 2005-2006. Le niveau actuel du lac (775.63 NGF).est par ailleurs beaucoup plus haut que l'année dernière à pareille époque, pour différentes raisons : l'automne a été assez humide sans précipitations neigeuses ; le début de l'hiver, assez doux, a limité la consommation énergétique ; E.D.F. a eu une gestion très prudente au regard des stocks neigeux très faibles en début de saison. Dans ces conditions, le concessionnaire de la retenue demeure assez confiant sur un remplissage conforme aux objectifs (775 NGF minimum) durant la prochaine saison estivale.

Monsieur PASSERON témoigne de son inquiétude à propos de l'étude menée par le Comité Régional du Tourisme dans le cadre du plan Durance : selon les informations qu'il a pu recueillir, les socioprofessionnels du lac, comme la C.C.I., n'ont pas été associés à ce travail fondamental pour le devenir de Serre-Ponçon. Le Directeur l'informe qu'en écho à ses interpellations écrites, le CRT a confirmé que le cabinet BRL ingénierie s'était bien entretenu avec les représentants des trois principales organisations socioprofessionnelles du lac. Après discussion avec ces dernières, il semble que la nature de ces entretiens ne soit raisonnablement pas satisfaisante.

Victor BERENGUEL rappelle dans ce cadre que sa proposition initiale d'associer les Conseillers Généraux de Serre-Ponçon au Comité de pilotage de cette étude avait été refusée par le Préfet. Richard SIRI considère que la méthodologie déployée pour l'élaboration de cette étude est sans doute porteuse de conséquences fâcheuses pour les conclusions que les décideurs seront demain en mesure d'en tirer.

Il est donc convenu que le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. puisse adresser dans les plus brefs délais un courrier à Monsieur le Préfet pour l'alerter des méthodes utilisées par le prestataire du CRT et lui faire part des inquiétudes qu'éprouvent en conséquence les élus du Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h00.

**Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,**

**Bernard ALLARD LATOUR**